

Millésime : 2022 - Feuillet n° \_\_\_\_\_



DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Délibération n° **DEL2022\_02\_9**

Intitulé : **BP - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -  
AVANCEMENTS, PROMOTIONS ET RECLASSEMENT DE GRADE**

*Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs*

\*

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 18 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 34 Représentés : 10

**Présents :**

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

**Absents :**

Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Madame Denise HEUDRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Dominique

TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Marie-Claude HERANVAL

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Mme Sandrine LOLLIER, M. Pascal PROKOP

Monsieur Louis EUDIER est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

**Avancements de grades 2022**

Chaque année, certains agents de la collectivité sont promouvables au titre de leur ancienneté à des grades supérieurs, dans leur même cadre d'emplois. Le Centre de Gestion de Seine Maritime nous envoie le tableau de ces agents accompagné de propositions de tableaux d'avancements de grades.

Afin de mettre les postes des agents concernés en adéquation avec leurs grades, il est proposé de requalifier les postes sur les grades auxquels les agents peuvent prétendre.

- Administration Générale :

Deux agents du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe sont promouvables sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Un agent du grade de rédacteur territorial est promouvable sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe

- Conservatoire de Musique :

Un agent du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 12/35ème est promouvable sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

**Promotions de grade 2022**

Un agent du grade d'adjoint territorial principal de 1ère classe du patrimoine et des bibliothèques a obtenu le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de l'année 2021. Devant le développement de ses domaines d'intervention et sa fiche de poste actuelle, correspondant au profil du poste d'assistant de conservation, et assurant un service de qualité, il est proposé de créer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Millésime : 2022 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Un agent du grade de rédacteur territorial a obtenu le concours de rédacteur principal de 2ème classe dans la spécialité administration générale au titre de l'année 2022. Devant le développement de ses domaines d'intervention, correspondant au profil du poste de rédacteur principal de 2ème classe, et assurant un service de qualité, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe.

### **Reclassement de grade 2022**

Le décret n° 2021-1879 du 28 décembre 2021 modifie les dispositions statutaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale et notamment les fonctionnaires du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

L'ancien cadre d'emplois des puéricultrices comprenait 3 grades : puéricultrice territoriale, puéricultrice de classe supérieure et puéricultrice hors classe, le nouveau cadre d'emplois des puéricultrices comporte désormais 2 grades : puéricultrice territoriale et puéricultrice hors classe.

Un agent de la CCYN détenait le grade de puéricultrice de classe supérieure, suite au reclassement de l'agent au 1er janvier 2022, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et faire apparaître le grade de puéricultrice territoriale en remplacement du précédent grade de l'agent.

\* \*

### **Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,  
vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984  
vu le tableau des effectifs de la collectivité,  
considérant le rapport présenté,  
considérant que le projet  
A reçu un avis favorable en Bureau du 03/02/2022

Article 1er – de créer deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.

Article 2 – de supprimer deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Article 3 – de créer deux postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

Article 4 – de supprimer deux postes de rédacteur territorial à temps complet.

Article 5 - de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps non complet 12/35ème.

Article 6 – de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet 12/35ème.

Article 7 – de créer un poste d’assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet.

Article 8 – de supprimer un poste d’adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, à temps complet.

Article 9 – de supprimer un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet.

Article 10 – de créer un poste de puéricultrice territoriale à temps complet.

Article 11 - de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Article 12 – de préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget 012 du Budget Principal.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d’accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

